

## Avenant N°2 à l'avis de course révision 3 du 06 Novembre 2023

### 4. REGLES

#### Supprimer

~~4.1. Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024),~~

#### Remplacer par

*4.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024), telles que modifiées par l'Annexe WP de World Sailing, Règles pour les Waypoints (qui modifie la définition de Marque pour inclure un waypoint)*

#### Supprimer

~~4.7. RCV 32.2 la dernière phrase est supprimée et remplacée par le texte suivant « Après l'arrivée d'un ou plusieurs bateaux, le parcours peut être raccourci pour les bateaux encore en course. »~~

#### Remplacer par

*4.7 RCV 32.2 la dernière phrase est supprimée et remplacée par le texte suivant « Le parcours peut être raccourci soit avant, soit après le franchissement de la ligne d'arrivée par le premier bateau. »*

#### Supprimer

~~7.3 Briefing Un briefing de Sécurité Course – Départ aura lieu le Samedi 29 Novembre dans la Salle plénière de l'hôtel Simon, Fort de France.~~

#### Remplacer par

*7.3 Briefing Un briefing de Sécurité Course – Départ aura lieu le mercredi 29 Novembre 2023 à 09H00 locale dans la Salle plénière de l'hôtel Simon, Fort de France.*

## Avenant N°2 aux instructions de course

### 10. LE DEPART

#### 10.3. Ligne de départ

#### Supprimer

~~La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de course à l'extrémité bâbord et une bouée bout de ligne gonflable cylindrique jaune à l'extrémité tribord. Les coordonnées de la ligne de départ sont données en Annexe 2 zone de départ. Supprimer Une marque « Inner » pourra être mouillée à proximité de l'axe de la ligne.~~

~~Une marque « Inner » gonflable cylindrique jaune sera mouillée à proximité de l'axe de la ligne. Cette marque a alors rang de marque de départ et devra être laissée du même côté que le bateau comité. Il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité. Un bateau qui passerait entre cette marque et le bateau comité ne pourra pas réparer pour prendre le départ, l'IC 10.5 s'appliquera.~~

~~Remplacer par~~

*La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de course à l'extrémité bâbord et une bouée bout de ligne gonflable cylindrique jaune à l'extrémité tribord.*

*Une heure environ avant le départ, sa position géographique approximative sera, si possible, communiquée en VHF et envoyées par Whatsapp aux concurrents. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas la faire au moment qui apparaîtrait le plus opportun ne pourra constituer un motif de demande de réparation. Ceci modifie RCV 62.1(a).*

*Une marque « Inner » gonflable cylindrique jaune sera mouillée à proximité de l'axe de la ligne. Cette marque devra être laissée du même côté que le bateau comité. Il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité. Un bateau en course qui passe entre cette marque et le bateau comité recevra une pénalité sans instruction de 5 heures. Cette pénalité sera à effectuer selon les modalités précisées dans IC 13.5. Elle devra être effectuée au plus tard 48h après le départ (sauf dérogation exceptionnelle de la direction de course du fait des conditions météorologiques) (Ceci modifie RCV 28.1 et 63.1).*

Ajouter

10.9

*Application de la RCV 42.3 (i) les concurrents pourront depuis le signal préparatoire et jusqu'à qu'ils passent la ligne de départ utiliser leur moteur seulement pour éviter ou minimiser une collision à condition qu'ils n'obtiennent pas un avantage significatif.*

*Le concurrent devra prévenir la direction de course aussitôt que possible et envoyer un rapport sur les circonstances de l'utilisation de son moteur. Ce rapport sera transmis au jury.*

16.4

Supprimer

~~• Par le concurrent en approchant de la ligne d'arrivée, après autorisation de la Direction de Course.~~

~~Remplacer par~~

*• Après autorisation de la Direction de Course, par le concurrent en approchant de la ligne d'arrivée ou après.*

## 21. PROJET EQUITABLE [DP][NP]

Supprimer

~~AC 17 « Chaque concurrent aura l'obligation d'embarquer un colis de 20 kgs de produits locaux qu'il devra livrer à Lorient. »~~

~~Le sac de fèves de Cacao sera plombé en position.~~

~~Remplacer par~~

*AC 17 « Chaque concurrent aura l'obligation d'embarquer un colis de 23 kgs environ de produits locaux qu'il devra livrer à Lorient. »*

*Le sac de fèves de Cacao sera plombé en position.*

## Annexe 1 CONTROLES PLOMBAGES

Supprimer

~~Cette photo devra être envoyée par mail (ou par sms) à la direction de course, le jour du départ, au plus tard à H départ TU +4h, avec le nom du bateau :~~

Remplacer par :

*Cette photo devra être envoyée par mail (ou par sms) à la direction de course, le jour du départ, au plus tard à H départ TU +8h, avec le nom du bateau :*

## Annexe 2 Zone de départ

Supprimer

~~La ligne de départ sera :~~

~~Entre un bateau comite (utilisation du comité de la TJV 14°35.191N 061°04.724W) à bâbord et une bouée gonflable jaune à tribord (14°35.295N 061°05.559W).~~

Remplacer par :

*La ligne de départ sera :*

*Entre un bateau comite à bâbord et une bouée gonflable jaune à tribord.*

Le 28/11/2023

Le Président du Comité de  
Course

Yvon POUTRIQUET

Original signé